



## **Les objectifs du Mouvement Montréal français**

Par Mario Beaulieu,  
porte-parole du MMF

**En tant que citoyens et citoyennes du monde, nous avons la responsabilité de défendre et de promouvoir la différence culturelle et linguistique du Québec.**

Le Québec est le seul État majoritairement francophone de l'Amérique du nord. Le contexte de la mondialisation rend le *combat pour la diversité culturelle et linguistique* plus important que jamais. Le combat du Québec français s'inscrit dans un mouvement universel contre l'uniformisation des cultures nationales et leur réduction au rang de simples marchandises. Ce mouvement s'inscrit lui-même dans le prolongement de l'affirmation du droit des peuples à l'autodétermination et de la décolonisation qui a marqué les dernières décennies.

Les lois linguistiques existent partout dans le monde, soit dans plus de 190 États et 110 pays. À plusieurs égards, la loi 101 est laxiste comparativement à ce qui se fait ailleurs : dans la plupart des pays, les mesures d'aménagement linguistique sont basées sur le principe de territorialité : c'est-à-dire que, sur un territoire donné, une seule langue est utilisée dans le secteur public.

Le Québec est le seul État de notre continent où le français peut être la langue officielle et commune. La mondialisation ne justifie en rien le recours à l'anglais *entre Québécois de langues maternelles diverses* dans les milieux de travail, dans les entreprises et dans le commerce. Le problème ne réside pas dans le fait que des emplois nécessitent l'usage de l'anglais ou d'autres langues dans les communications avec l'extérieur du Québec. Le problème est que la mondialisation sert de prétexte à un nombre croissant d'entreprises établies ici pour obliger leurs employés à transiger en anglais avec d'autres résidents du Québec, collègues, clients ou fournisseurs, surtout à Montréal ou dans les autres régions linguistiquement mixtes.

**En tant que citoyennes et citoyens de la région de Montréal, nous avons un rôle crucial à jouer dans l'accueil et la francisation des nouveaux arrivants.**

C'est avant tout à Montréal qu'il faut faire du français la langue publique commune. La région métropolitaine comprend près de la moitié de la population du Québec. Elle englobe près de 80 % de la population d'expression anglaise, héberge la direction de la plupart des grandes filiales entreprises étrangères et accueille plus de 85 % des nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec. Le sort du français se joue donc à Montréal.

Comme c'est le cas pour la langue officielle dans la plupart des États, au Québec le français devrait normalement être non seulement la langue utilisée par les francophones, mais la langue publique commune, c'est-à-dire celle parlée entre citoyens de langues maternelles différentes, ainsi que la langue d'intégration des immigrants. Que les Anglo-Québécois parlent anglais entre eux ; que les Sino-Québécois, le mandarin ; les Maghrébo-Québécois, l'arabe, etc., rien de plus normal. Cependant, lorsque des personnes de langues diverses se croisent au Québec, le français devrait être la langue normale et habituelle de leurs échanges.

Faire du français la langue commune et officielle du Québec est essentiel à la cohésion sociale, à l'inclusion et à la pleine participation de toutes et de tous à la même sphère de droits et de devoirs. Il faut connaître et utiliser une même langue pour se comprendre et pour former une société unie et solidaire. C'est dans cet esprit pluraliste et inclusif que la Charte de la langue française a été adoptée.

La connaissance de plusieurs langues constitue un enrichissement personnel. Mais le bilinguisme anglais-français des institutions publiques crée un clivage qui nuit à l'intégration. René Lévesque affirmait qu'à sa manière, *chaque affiche bilingue dit à l'immigrant : il y a deux langues ici, le français et l'anglais; on choisit celle qu'on veut. Elle dit à l'anglophone : pas besoin d'apprendre le français, tout est traduit.* De même, si les services publics sont systématiquement disponibles dans les deux langues, les nouveaux citoyens comprendront que la société d'accueil québécoise ne tient pas spécialement à ce qu'ils apprennent le français. Dans le contexte canadien et nord-américain, le français est alors forcément perçu comme une langue utile, mais non nécessaire. Le bilinguisme institutionnel avantage toujours l'anglais, jamais le français à l'extérieur du Québec, son introduction, là où elle s'est faite, n'a pas ralenti l'assimilation massive des francophones, qui s'est au contraire accélérée.

Des francophones de diverses origines sont également lésés lorsque les droits linguistiques fondamentaux définis par la Charte de la langue française ne sont pas respectés. La violation du droit de travailler en français atteint durement les nouveaux arrivants francisés, à qui on avait dit que le français est la langue officielle et commune du Québec. Très souvent ces derniers se retrouvent face à des offres d'emploi où la connaissance de l'anglais est exigée sans justification, souvent dans des secteurs qui n'ont rien à voir avec le tourisme ou le commerce international.

Le clivage linguistique entre Montréal et les autres régions du Québec nuit autant à l'inclusion des nouveaux arrivants qu'au droit des Québécoises et des Québécois d'assurer la survie et l'épanouissement de la culture et de la langue française.

**Pour favoriser un réel rapprochement entre tous les citoyens, nous considérons qu'il faut faire le vrai débat : parler non seulement des progrès du français, mais aussi des difficultés actuelles et du chemin qu'il reste à parcourir.**

La loi 101 a été un geste historique de libération et d'affranchissement. Cependant, la Charte a été grandement contestée et affaiblie dès son instauration. Rappelons-nous que la loi 101 a subi plus de 200 amendements qui l'ont affaiblie dans la plupart de ses secteurs d'application. Les plus importants amendements sont issus des projets de lois 57, 178 et 86 favorisant le retour au bilinguisme institutionnel et affaiblissant le pouvoir d'attraction du français.

Parallèlement, la presse du Canada anglais s'est livrée à une campagne intense de dénigrement du Québec français et de la loi 101, la communauté anglo-québécoise y étant généralement décrite comme une minorité maltraitée. Sous l'effet de tels assauts, la question linguistique est devenue un véritable tabou médiatique et politique. En ce sens, la prétendue « paix linguistique » que l'on nous ressort régulièrement ne sert qu'au ravalement des revendications des francophones.

On veut à tout prix éviter de soulever le couvercle de « la marmite linguistique ». Cette attitude collective constitue un recul en soi, car le constat de la situation réelle du français au Québec est ainsi occulté et, de ce fait, l'ensemble de la population québécoise demeure privé d'une information vitale pour son avenir. Une fausse impression de sécurité n'incitera certainement pas à la mobilisation. Par ailleurs, l'absence de réactions a insidieusement légitimé le bilinguisme institutionnel qui s'est répandu dans les services publics et sur le marché du travail.

La désinformation, délibérée ou inconsciente, qui laisse croire que la langue française se porte bien et que l'aménagement linguistique québécois relève d'une quelconque intolérance, entrave tout rapprochement « des deux solitudes ». Par contre, l'établissement du français en tant que véritable langue commune et facteur d'appartenance au Québec devrait être l'axe central de toute action visant à réduire, voire à éliminer leur déficit migratoire. Les mêmes mesures seraient également susceptibles d'augmenter le taux de rétention des nouveaux arrivants.

Pour inclure, il faut commencer par ne pas s'exclure. Il faut oser faire le vrai débat de fond. Il faut le faire rationnellement et sereinement avec tous les citoyens. C'est une condition d'ouverture et de solidarité.

**Au regard des faits, la situation actuelle du français est claire : le pouvoir d'attraction de l'anglais reste largement supérieur à celui du français. Le français n'est pas la langue commune.**

Depuis l'adoption de la loi 101, on a observé des progrès considérables dans plusieurs secteurs, notamment en ce qui a trait aux rattrapages des iniquités économiques et à la francisation des régions francophones.

Ces progrès ne doivent pas être méprisés, mais ils restent loin d'assurer l'avenir du français au Québec. Alors que le Québec fait face à un défi démographique sans précédent, le pouvoir d'attraction de l'anglais supplante encore largement celui du français. Selon les données du dernier recensement de Statistique Canada, les transferts linguistiques se font à 54 % vers l'anglais alors qu'ils devraient se faire à 90 % vers le français, puisqu'il y a environ 10% d'anglophones. Dans le reste du Canada, ils se font à près de 100% vers l'anglais. De plus, une bonne partie de l'augmentation apparente des transferts vers le français au Québec est reliée en partie à des modifications du questionnaire du recensement, ainsi qu'à la migration des anglophones et des immigrants anglicisés vers l'extérieur du Québec. Sur l'île de Montréal, la proportion des francophones selon la langue parlée à la maison est de 56,4%, ce qui est inférieur de plus de 5 % à celle de 1986 (61,8 %). La proportion de francophones à Montréal n'était jamais descendue sous la barre des 60 % depuis le recensement de 1871.

Les résultats des études sur la langue d'usage publique et sur la langue de travail montrent dans les faits une stagnation ou un recul depuis une vingtaine d'années. Le français est encore loin

d'être la langue publique commune au Québec. L'usage public du français à Montréal se retrouve principalement chez les francophones et les nouveaux immigrants déjà francisés avant leur arrivée. L'anglais est toujours très largement utilisé dans les communications « interlinguistiques ». Selon le recensement de 2001, les travailleurs montréalais de langue maternelle française ou anglaise utilisent surtout leur langue au travail, alors que les travailleurs de langue maternelle tierce sont partagés également entre ces deux langues : « 40,1 % utilisent le plus souvent le français et 38,9 % l'anglais ».

### **Le Mouvement Montréal français lance un appel à la mobilisation et à l'action**

Il y a urgence d'agir. Le Mouvement Montréal français (MMF) est un regroupement de citoyennes et de citoyens qui lance un appel pressant à la mobilisation et à l'action, non seulement pour contrer les reculs, mais surtout, pour réaliser l'objectif ultime de la Charte de la langue française : faire du français la langue commune et officielle du Québec. Nous entreprendrons en ce sens une série d'actions pour susciter une prise de conscience collective.

Nous pensons que les Québécoises et les Québécois n'ont pas perdu leur fierté et leur envie de combattre. Ils sont prêts à surpasser le défaitisme ambiant qui consiste à accepter que le français soit toujours menacé dans le contexte nord-américain. En élargissant la réflexion sur la question linguistique à ce qui se passe ailleurs dans le monde, on observe que dans la plupart des pays, les institutions publiques fonctionnent exclusivement dans la langue publique commune sur un territoire donné. C'est la seule garantie véritable de survie du français au Québec, qui est la langue d'à peine 2% de la population nord-américaine.

La mobilisation doit partir de la grande région de Montréal, métropole française des Amériques, ultime terre d'accueil des nouveaux arrivants pour le Québec moderne. Le statut de langue commune pour le français à Montréal est essentiel pour permettre l'inclusion de tous les citoyens du Québec dans un espace public commun et pour assurer l'avenir du français au Québec. Cet objectif doit constituer l'axe central d'une mobilisation de toutes les composantes de la société civile.

Dans une première étape, nous entendons procéder à une campagne de promotion du français langue publique commune auprès de toutes les composantes de la société civile.

Sur le plan des comportements individuels, il faut déplorer la propension de très nombreux Montréalais à utiliser l'anglais avec toute personne dont le français n'est pas la langue maternelle. Le MMF invite les citoyennes et les citoyens à contrer cette habitude qui, en plus de causer beaucoup de tort au français, est souvent perçue comme un message d'exclusion adressé aux non francophones.

Il faut que l'ensemble des citoyennes et des citoyens comprenne l'importance vitale de faire du français la langue publique commune et prenne le temps de communiquer en français avec tout interlocuteur dans l'espace public, et ce, avec tout interlocuteur. C'est un geste d'ouverture et d'accueil.

Le MMF agira pour faire respecter le droit de travailler en français dans tous les secteurs d'activité. Des études sur les milieux de travail montrent qu'une grande proportion de travailleurs

considèrent que l'anglais est la langue des affaires et qu'ils ne se formalisent pas de devoir utiliser l'anglais avec des fournisseurs ou des clients. En fait, toute personne résidant au Québec devrait être présumée connaître le français, et les exceptions à cette règle devraient être étroitement balisées. Nul employeur ne devrait donc pouvoir s'arroger le droit d'exiger la connaissance ou l'usage de l'anglais, par exemple sous prétexte que certains de ses clients ou fournisseurs québécois sont anglophones.

Nous allons aussi intervenir pour que l'ambiguïté maintenue par un bilinguisme servile dans la métropole soit levée. Il faut commencer avec les services publics du gouvernement du Québec et de l'administration de la Ville de Montréal et de ses arrondissements. L'État se doit d'être exemplaire dans la priorité absolue accordée à la langue officielle dans ses interactions avec sa clientèle québécoise et montréalaise, qu'il s'agisse d'individus ou des personnes morales. La Charte de la langue française fait du français non pas *une* langue officielle, mais plutôt *la* langue officielle du Québec.